

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 21 mai 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Sébastien D'Astous, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

Madame Lyne Leduc, Mairesse suppléante de la municipalité de Champneuf, Monsieur Éric Comeau, Maire de la municipalité de La Corne, Monsieur Christian Legault, Maire de la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire, Monsieur Guy Baril, Maire de la municipalité de Landrienne, Monsieur Martin Roch, Maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, Monsieur Pascal Rheault, Maire de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, Madame Lina St-Hilaire Bérubé, Comité de citoyens de Guyenne, Monsieur Donald Rheault, Maire de la municipalité de Preissac, Madame Claudette Laroche, Mairesse de la municipalité de Launay, Monsieur Jules Grondin, Maire de la municipalité de Berry, Monsieur André Rioux, Maire de la municipalité de St-Marc-de-Figuery, Monsieur Ghislain Nadeau, Maire de la municipalité de Trécession, Madame Josseline Lepage, Mairesse de la municipalité de Barraute, Monsieur Pierre Deshaies, Représentant de la Ville d'Amos, Monsieur Yanick Lacroix, Maire de la municipalité de La Motte

Ainsi que :

Madame Christine Meunier, Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélanie Falardeau, Directrice générale adjointe, Madame Mélissa Lemaire, Adjointe à la Direction générale, Madame Valérie Moses, Directrice des Services forêt et territoire, Madame Roxanne Brousseau, Agente de communication, Madame Caroline Thivierge, Agente de développement territorial, Madame Carole Boucher, Directrice générale de la Corporation de développement communautaire

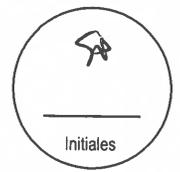
Absence : Monsieur Alain Trudel, Maire de la municipalité de La Morandière-Rochebaucourt

AG- 080-05-2025

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yanick Lacroix, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. **PRÉSENCES**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 30 avril 2025
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du CA du 7 mai 2025
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
5. **PRÉSENTATION**
 - 5.1 Bilan FQIS
6. **CLD**
 - 6.1 Suivi du Conseil d'administration du CLD Abitibi
7. **SERVICE FORÊT**
 - 7.1 Autorisation d'octroi du contrat pour la préparation de terrain MRC-2025-DECH001
 - 7.2 Autorisation d'octroi du contrat pour la préparation de terrain MRC-2025-HER001
 - 7.3 Autorisation d'octroi du contrat pour la récolte mécanisée, voirie forestière et transport de bois MRC-2025-FOR033
 - 7.4 Autorisation d'octroi du contrat pour la récolte mécanisée, voirie forestière et transport de bois MRC-2025-FOR034
 - 7.5 Autorisation d'octroi du contrat pour la récolte mécanisée, voirie forestière et transport de bois MRC-2025-FOR035
 - 7.6 Autorisation d'octroi du contrat pour le transport de bois MRC-2025-TRP001
 - 7.7 Adoption du principe du mémoire sur le projet de loi 97 concernant la modernisation du régime forestier
 - 7.8 Financement du GREMA 2025-2027
 - 7.9 Suivi des comités relevant du Service forêt



- 8. SERVICE TERRITOIRE**
- 8.1 Suivi du comité relevant du Service territoire
- 9. SERVICE D'AMÉNAGEMENT**
- 9.1 Recommandation – Adoption et dépôt programmes de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité des incendies pour les TNO
- 9.2 Adoption de la description de projets pour la révision du schéma d'aménagement et de développement
- 9.3 Révision du schéma d'aménagement et de développement
- 9.4 TGIRT - Remboursement des frais de déplacement
- 9.5 ESDBAT - Volet Territorial
- 9.6 Suivi – Défi 1 200 tonnes
- 9.7 Suivi des comités relevant du Service d'aménagement
- 10. DÉVELOPPEMENT LOCAL**
- 10.1 Fonds culturel - Projets recommandés
- 10.2 Ajout d'une somme pour l'Entente de développement sectorielle (EDS) en développement social
- 10.3 Nomination au conseil d'administration du RPDSAR
- 10.4 Suivi des comités en développement
- 11. COMMUNICATIONS**
- 11.1 Suivi du comité en communications
- 12. TERRITOIRES NON ORGANISÉS**
- 13. ADMINISTRATION**
- 13.1 Recommandation - Appui à la municipalité de Berry - Règlement no. 210
- 13.2 Congrès de la FQM
- 13.3 Suivi des comités relevant de la Direction générale
- 13.4 Suivi des comités relevant d'organismes partenaires de la MRC d'Abitibi
- 14. CORRESPONDANCE**
- 14.1 MRC de Papineau - Appui - Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours - BAPE générique sur la filière éolienne
- 14.2 MAMH - Lettre d'annonce - Fonds régions et ruralité - Volet Rayonnement régional
- 14.3 MAMH - Lettre d'annonce - Fonds régions et ruralité - Volet Vitalisation
- 14.4 MAMH - Lettre d'annonce - Fonds régions et ruralité - Volet Développement territorial
- 14.5 MRC d'Abitibi-Ouest - Appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau - Regroupement des directions générales de Services Québec de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue
- 14.6 CLD Abitibi - Invitation à l'assemblée générale annuelle 2024 du CLD Abitibi
- 15. AFFAIRES DIVERSES**
- 15.1 Suivi - Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-région (CEFAR)
- 15.2 Tournée de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue
- 15.3 Retour sur l'étude de la CPAT concernant l'impact économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
- 15.4 Conseil d'administration d'établissement du CISSS-AT
- 15.5 Inquiétudes quant au FRR – Volet 2
- 15.6 35e Gala Élités de la Chambre de commerce et d'industrie d'Amos-Harricana
- 15.7 49e édition du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue
- 15.8 Nouveau logo pour la municipalité de La Motte
- 15.9 Ordre d'expulsion d'entreprises forestières
- 15.10 CLSC à Barraute
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE



AG- 081-05-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AVRIL 2025

Il est proposé par Madame Josseline Lepage, appuyé par Madame Claudette Laroche, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 30 avril 2025.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 7 MAI 2025

Le procès-verbal du Comité administratif du 7 mai 2025 est déposé.

BILAN FQIS

Madame Carole Boucher de la Corporation de développement communautaire présente le bilan des investissements réalisés dans le cadre du Fonds québécois en initiatives sociales (FQIS) pour les années 2017-2023.

MONSIEUR MARTIN ROCH, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-D'HARRICANA, QUITTE LA RENCONTRE À 19 H 35.

SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD ABITIBI

Monsieur Donald Rheault souligne que l'assemblée générale annuelle du CLD Abitibi se tiendra le 29 mai 2025 à la Centrale coworking et invite les élus à confirmer leur présence. Un goûter préparé par des producteurs agricoles de la région sera servi.

Monsieur Rheault mentionne également qu'il y a trois (3) personnes qui se sont inscrites comme membres du collège électoral de la société civile, soit Monsieur Patrick Rodrigue, Monsieur Luc Valcourt et Madame Nancy Létourneau.

AG- 082-05-2025

AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DE TERRAIN MRC-2025-DECH001

Il est proposé par Monsieur André Rioux, appuyé par Monsieur Pascal Rheault, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-DECH001 à Machinerie 3M au montant de 64 410 \$ pour obtenir des services de préparation de terrain sur le territoire de l'EDG 1056. Le Service forêt de la MRC d'Abitibi récupérant la totalité des taxes, les dépenses réelles sont présentées et n'incluent pas les taxes.

ADOPTÉE

AG- 083-05-2025

AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DE TERRAIN MRC-2025-HER001

Il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-HER001 à Aménagement S.W.E. Inc. au montant de 55 820,80 \$ pour obtenir des services de préparation de terrain sur le territoire de l'EDG 1056. Le Service forêt de la MRC d'Abitibi récupérant la totalité des taxes, les dépenses réelles sont présentées et n'incluent pas les taxes.

ADOPTÉE

AG- 084-05-2025

AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉCOLTE MÉCANISÉE, VOIRIE FORESTIÈRE ET TRANSPORT DE BOIS MRC-2025-FOR033

Il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-FOR033 à Foresterie STC Inc. au montant de 640 136,35 \$, taxes incluses, pour obtenir des services de récolte mécanisée, voirie forestière et de transport de bois sur le territoire de l'EDG 1056.

ADOPTÉE

AG- 085-05-2025

AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉCOLTE MÉCANISÉE, VOIRIE FORESTIÈRE ET TRANSPORT DE BOIS MRC-2025-FOR034

Il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur André Rioux, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-FOR034 à Foresterie Roycam (10919543 Canada Inc.) au montant de 1 023 921,24 \$, taxes incluses, pour obtenir des services de récolte mécanisée, voirie forestière et de transport de bois sur le territoire de l'EDG 1056.

ADOPTÉE

AG- 086-05-2025

AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉCOLTE MÉCANISÉE, VOIRIE FORESTIÈRE ET TRANSPORT DE BOIS MRC-2025-FOR035

Il est proposé par Monsieur Yanick Lacroix, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-FOR035 à Foresterie Roycam (10919543 Canada Inc.) au montant de 1 223 308,06 \$, taxes incluses, pour obtenir des services de récolte mécanisée, voirie forestière et de transport de bois sur le territoire de l'EDG 1056.

ADOPTÉE

AG- 087-05-2025

AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LE TRANSPORT DE BOIS MRC-2025-TRP001

Il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Guy Baril, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-TRP001 à l'entreprise S.J. Brochu Inc. au montant de 16 598,10 \$ pour obtenir des services de transport de bois sur le territoire de l'EDG 1056.

Le Service forêt de la MRC d'Abitibi récupérant la totalité des taxes, les dépenses réelles sont présentées et n'incluent pas les taxes.

ADOPTÉE

AG- 088-05-2025

ADOPTION DU PRINCIPE DU MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 97 CONCERNANT LA MODERNISATION DU RÉGIME FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 97 vise à moderniser le régime forestier du Québec et à réformer la gestion des ressources forestières en province, introduisant des mesures significatives pour l'aménagement durable des forêts privées et publiques ;

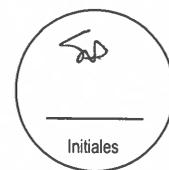
CONSIDÉRANT QUE les enjeux relatifs à la gestion des forêts et à l'impact des nouvelles mesures législatives sur les collectivités locales, notamment sur le territoire de la MRC d'Abitibi, nécessitent une analyse approfondie et une prise en compte des spécificités locales, des pratiques de gestion forestière durables et de l'intégration des communautés dans le processus décisionnel ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi a pris connaissance du projet de loi 97 et des objectifs qu'il poursuit, et reconnaît la nécessité d'apporter une contribution à l'évolution de ce projet afin qu'il soit en adéquation avec les réalités des territoires forestiers de la région ;

CONSIDÉRANT QUE le mémoire qui sera déposé lors des consultations particulières de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles met en avant des propositions visant à garantir la gestion durable des forêts tout en permettant aux municipalités locales et régionales d'exercer une gouvernance active et adaptée à leurs réalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pascal Rheault, appuyé par Monsieur Éric Comeau, et unanimement résolu que la table des conseillers de comté adopte le principe du mémoire qui sera déposé lors des consultations particulières de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles sur le projet de loi 97.

ADOPTÉE



AG- 089-05-2025

FINANCEMENT DU GREMA 2025-2027

CONSIDÉRANT QUE l'entente de financement du Groupe de recherche en écologie de la MRC d'Abitibi (GREMA), impliquant la MRC d'Abitibi ainsi que les délégataires des ententes de délégation de gestion (EDG) des municipalités de Berry, de la Cellule des Côteaux, de St-Dominique-du-Rosaire, de St-Mathieu-d'Harricana et de l'UQAT a pris fin en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des délégataires des ententes de gestion reconnaît l'importance de promouvoir des projets de recherche pointus et typiques à la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE le GREMA sollicite un financement de 300 000 \$, répartis sur trois (3) années, soit 100 000 \$ par année pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE ce financement permettrait de soutenir des recherches spécifiques tout en contribuant à la formation d'une relève scientifique de haut niveau en milieu universitaire pour le territoire de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi, composé de représentants de chaque EDG participant à l'entente de financement, sera mis en place afin d'assurer l'adéquation des projets de recherche avec les besoins du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le financement du GREMA respecte les ententes de délégation de gestion conclues avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) en contribuant au développement dans le domaine forestier, la gestion des forêts et la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE des infrastructures adéquates sont indispensables pour soutenir les activités de recherche, offrir un environnement propice à l'apprentissage et favoriser l'épanouissement de la communauté universitaire ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes seront réparties en fonction du nombre d'hectares de chacune des cinq (5) EDG de la MRC d'Abitibi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu :

QUE la MRC d'Abitibi s'engage à allouer un financement annuel de 100 000 \$ pendant trois (3) ans, soit de 2025 à 2027, pour financer des projets de recherche du GREMA. Ces fonds proviendront des fonds forêts des ententes de délégation numéro 1056 ainsi que des contributions des municipalités de Berry, de la Cellule des Côteaux, de St-Dominique-du-Rosaire et de St-Mathieu-d'Harricana ;

QUE l'entente soit conditionnelle à ce que le GREMA s'engage à ce que les recherches se concentrent principalement sur les territoires des EDG participantes ;

QUE l'UQAT considère sérieusement d'investir en infrastructure sur le territoire de la MRC d'Abitibi en contrepartie de son implication financière en recherche, afin de consolider ses partenariats locaux et de renforcer son ancrage territorial ;

QUE la contribution financière est conditionnelle à ce que les cinq (5) EDG adoptent une résolution confirmant leur contribution financière.

ADOPTÉE

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DU SERVICE FORÊT

Comité consultatif forêt

Il n'y a pas de suivi pour le Comité consultatif forêt.

Comité de la forêt récréative

Il n'y a pas de suivi pour le Comité de la forêt récréative.

SUIVI DU COMITÉ RELEVANT DU SERVICE TERRITOIRE

Comité territoire (gravières)

Madame Valérie Moses mentionne que le Comité territoire (gravières), lors de sa dernière rencontre, a discuté des enjeux en lien avec le financement des travaux

d'aménagement des gravières.

AG- 090-05-2025

RECOMMANDATION – ADOPTION ET DÉPÔT PROGRAMMES DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ DES INCENDIES POUR LES TNO

Il est proposé par Madame Josseline Lepage, appuyé par Monsieur Yanick Lacroix, et unanimement résolu d'adopter le programme sur la vérification des avertisseurs de fumée provenant du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour les TNO Lac-Chicobi et Lac-Despinassy.

ADOPTÉE

AG- 091-05-2025

ADOPTION DE LA DESCRIPTION DE PROJETS POUR LA RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) le 30 mai 2024, répondant aux engagements pris dans la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire et dans son plan de mise en œuvre (PMO) 2023-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE la mesure stratégique 1.4 du PMO prévoit une aide financière sur trois (3) ans afin de soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) dans leurs démarches de mise à jour du schéma d'aménagement et de développement de manière à répondre aux nouvelles OGAT ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière de 69 306 \$ par année pour un maximum de 207 918 \$ par MRC est disponible à partir du 30 mai 2024 jusqu'au 31 mars 2027 ;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière a été signée ;

CONSIDÉRANT QUE la clause 8 de la convention précise que le conseil de la MRC doit adopter et soumettre au ministre, au plus tard six (6) mois suivant la signature de l'entente, une description du projet pour l'obtention de son approbation et que cette approbation est notamment une condition au deuxième versement de l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la signature de la convention de la MRC d'Abitibi a été signée par le sous-ministre associé le 18 novembre 2024, ce qui signifie que la résolution du conseil de la MRC ainsi que la description de projets devaient être transmises au plus tard le 18 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la clause 41 de la convention prévoit que « toute modification au contenu de la présente convention doit faire l'objet d'une entente entre les PARTIES et être constatée dans un écrit. Cette entente ne peut changer la nature de la convention et elle en fait partie intégrante » ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été autorisée par le MAMH et qu'il a été convenu de transmettre les documents requis au plus tard le 26 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Éric Comeau, et unanimement résolu :

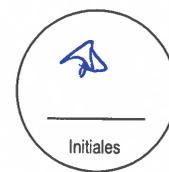
- D'adopter la description de projets de révision du schéma d'aménagement et de développement ;
- De transmettre la résolution ainsi que la description de projets à la ministre pour son approbation.

ADOPTÉE

RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

En raison des demandes courantes et de la gestion des dossiers en cours, il est actuellement difficile d'allouer le temps nécessaire au démarrage de la révision.

Dans ce contexte, la MRC souhaite sensibiliser les élus à l'importance de prioriser la révision du schéma. Il serait souhaitable, pour une période déterminée, d'éviter l'ajout de nouveaux dossiers de grande ampleur afin de permettre le bon



déroulement de cet exercice essentiel.

AG- 092-05-2025

TGIRT - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Il est proposé par Monsieur Donald Rheault, appuyé par Monsieur Christian Legault, et unanimement résolu d'autoriser le remboursement des frais de déplacement pour les organismes sans but lucratif (OBNL) qui siègent sur la Table de gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRT) :

- Aux fins de l'indemnisation, la distance admise est la distance nécessaire et effectivement parcourue par le représentant de l'OBNL requise pour siéger à la TGIRT ;
- L'indemnisation de base versée correspond à la *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents* :
https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/secretariat/Directive_frais_remboursables.pdf.

La MRC rembourse, à même le Programme d'aménagement durable des forêts, les frais engagés par le représentant de l'OBNL pour sa participation aux rencontres de la TGIRT, sur présentation du formulaire de réclamation de frais de déplacement dûment rempli.

ADOPTÉE

AG- 093-05-2025

ESDBAT - VOLET TERRITORIAL

CONSIDÉRANT QU'une entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2022-2025 (ci-après Entente) a été signée le 24 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cette Entente prévoit une contribution financière totalisant 2 120 000 \$ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, du ministère de l'Emploi ainsi que des quatre (4) MRC et de la Ville MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Conférence des Préfets de l'Abitibi-Témiscamingue et du Centre local de développement Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente prévoit une répartition des sommes sous trois (3) volets, soit l'Unité de recherche en agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue, le volet Régional et le volet Territorial ;

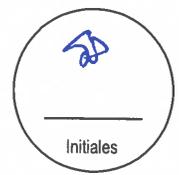
CONSIDÉRANT QUE l'objectif général de l'Entente est de soutenir le développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue par la réalisation d'activités et d'actions en concordance avec les besoins spécifiques de la région rejoignant les enjeux d'accroissement de l'autonomie alimentaire et de développement économique durable pour les entreprises bioalimentaires et répondant aux enjeux régionaux et aux orientations gouvernementales pour ce secteur, dont la Politique bioalimentaire 2018-2025, *Alimenter notre monde* ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif spécifique de l'Entente pour le volet Territorial vise à mettre en œuvre des projets ciblés dans les plans d'action des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) et autres planifications de développement du territoire agricole ;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente prévoit que chaque MRC de la région s'engage à injecter sur trois (3) ans le montant de 45 000 \$ et que le MAMH contribue pour une somme équivalente ;

CONSIDÉRANT QUE pour accéder au montant provenant du MAMH, la MRC doit signer un protocole d'entente à l'octroi d'un soutien financier pour le volet Territorial de l'Entente et désigner un thème pour la réalisation d'actions ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente à l'octroi d'une aide financière dans le cadre de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue (ci-après Protocole) a été signé le 5 mars 2024 ;



CONSIDÉRANT QUE les thèmes retenus pour le Protocole sont :

1. Marché public (accès, structure, offres, transformation des surplus, support des maraîchers) ;
2. Consolidation de la production et de la transformation de viandes ;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant 1 de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue a été signé en date du 25 février 2025 portant l'échéance de l'entente au 31 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi s'est engagée pour un montant supplémentaire de 15 000 \$ afin de bénéficier d'un levier financier supplémentaire du MAPAQ conditionnellement à un apport 80/20 % (MAPAQ/MRC) ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole composé d'élus, de producteurs agricoles, du CLD Abitibi et de la MRC d'Abitibi recommande le financement des projets nommés ci-bas ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Comeau, appuyé par Monsieur Christian Legault, et unanimement résolu de soutenir financièrement, par l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2022-2026 – volet Territorial de la MRC d'Abitibi, pour un montant total de 96 252,71 \$, les projets suivants :

1. 90 000 \$ pour l'acquisition d'équipements permanents spécialisés destinés en priorité aux exposants du Marché public d'Amos, tout en permettant leur utilisation par les autres usagers de la structure multiusage lorsque possible ;
2. 6 252,71 \$ en soutien au Marché public de Barraute.

ADOPTÉE

SUIVI – DÉFI 1 200 TONNES

Madame Mélanie Falardeau fait un suivi du Défi 1 200 Tonnes, lancé en mars 2025.

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT

Comité territorial en aménagement du territoire

Il n'y a pas de suivi pour le Comité territorial en aménagement du territoire.

Comité consultatif en environnement

Il n'y a pas de suivi pour le Comité consultatif en environnement.

Comité de gestion des boues de fosses septiques

Le Comité de gestion des boues de fosses septiques se rencontrera le 22 mai 2025.

Comité consultatif agricole

Il n'y a pas de suivi pour le Comité consultatif agricole.

Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole

Il n'y a pas de suivi pour le Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole.

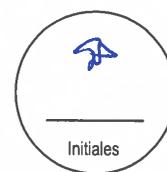
Comité incendie

Une rencontre sera organisée prochainement afin de discuter de la révision du schéma de sécurité incendie.

AG- 094-05-2025

FONDS CULTUREL - PROJETS RECOMMANDÉS

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 36 000 \$ est prévue pour le Fonds culturel de la MRC d'Abitibi, réparti selon le financement suivant : 18 000 \$ pour le ministère



de la Culture et des Communications et 18 000 \$ pour la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse composé du ministère de la Culture, de la MRC d'Abitibi et de la ville d'Amos recommande le financement des projets nommés ci-bas ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Éric Comeau, et unanimement résolu d'octroyer le soutien financier par le Fonds culturel de la MRC d'Abitibi, pour un montant total de 12 553 \$ pour les projets suivants :

- 1 008 \$ à la municipalité de La Corne pour contribuer à la réalisation du projet « Vitro'Ô La Corne » ;
- 3 000 \$ au TNO Lac-Chicobi pour contribuer à la réalisation du projet « Audioguide au musée » ;
- 1 757 \$ à la Corporation du Vieux-Palais et de la Maison Hector-Authier pour contribuer à la réalisation du projet « Les métiers d'art à travers l'histoire » ;
- 3 000 \$ à la Pariole pour contribuer à la réalisation du projet « Gigue et chansons à répondre » ;
- 1 128 \$ à la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville pour contribuer à la réalisation du projet « Contes à boire et à manger » ;
- 2 660 \$ à la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour contribuer à la réalisation du projet « Fresque au Mira d'Art ».

ADOPTÉE

AG- 095-05-2025

AJOUT D'UNE SOMME POUR L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT SECTORIELLE (EDS) EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a signé une Entente en développement sectoriel (EDS) en développement social avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT), venant à échéance le 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a déjà budgété en 2025 une somme de 117 475 \$ pour cette entente, laquelle est appairée par une contribution équivalente du CISSS-AT ;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence des Préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) a redistribué une somme de 25 760 \$ à la MRC d'Abitibi à la suite de la révision de l'entente sectorielle en développement social, dont la durée a été réduite de trois (3) ans à un (1) an, et que cette somme doit être appairée par un montant équivalent de la MRC ;

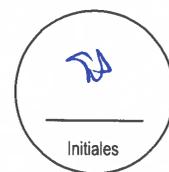
CONSIDÉRANT QUE les projets financés par cette entente seront recommandés par le Comité administratif à la Table des conseillers de comté et devront ensuite être analysés par le comité aviseur régional qui rendra une décision finale quant à l'octroi ou non des sommes provenant de l'EDS en développement social ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Jules Grondin, et unanimement résolu :

QUE la MRC d'Abitibi puise la somme additionnelle de 25 760 \$ dans le Fonds des grands projets du budget 2025 afin de respecter l'exigence de mise de fonds équivalente, portant ainsi sa contribution totale à 143 235 \$ dans le cadre de l'EDS en développement social avec le CISSS-AT. Cela portera l'enveloppe totale de cette entente à 286 470 \$.

QUE le Comité administratif de la MRC analysera des projets et émettra ses recommandations à la Table des conseillers de comté pour dépôt officiel auprès du comité aviseur régional de l'EDS en développement social.

ADOPTÉE



AG- 096-05-2025

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RPDSAR

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région (RPDSAR) est composé de membres en provenance du CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue, de Santé Québec Abitibi-Témiscamingue, du Centre de services scolaire Harricana (CSSH), de la Corporation de développement communautaire (CDC), du Mouvement de la Relève d'Amos-Région (MRAR), de Services Québec, de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et de la ville d'Amos ;

CONSIDÉRANT QU'UN siège du conseil d'administration est réservé pour la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE le RPDSAR a comme objectif de continuer à travailler en partenariat et que les membres s'unissent pour améliorer les conditions de vie de la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pascal Rheault, appuyé par Monsieur André Rioux, et unanimement résolu de nommer Madame Caroline Thivierge, agente de développement territorial, afin de représenter la MRC d'Abitibi comme membre actif du conseil d'administration du Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région (RPDSAR) jusqu'en septembre 2027.

ADOPTÉE

SUIVI DES COMITÉS EN DÉVELOPPEMENT

Comité FRR – Volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC

Madame Caroline Thivierge mentionne qu'il y a eu une rencontre avec les producteurs agroalimentaires le 7 mai 2025. Le Comité FRR – Volet 3 se rencontrera le 10 juin prochain afin de présenter les esquisses finales pour la structure multiusage. Les esquisses seront présentées à la prochaine Tables des conseillers de comté à tous les élus. L'appel d'offres devrait être lancé bientôt.

Comité FRR – Volet 4 – Soutien à la vitalisation

Il n'y a pas de suivi pour le Comité FRR – Volet 4 – Soutien à la vitalisation.

Comité exécutif en tourisme

Monsieur Donald Rheault souligne que Tourisme Amos-Harricana collabore avec les municipalités pour faire un état de situation du circuit des fontaines touristique du territoire. Le but est de savoir s'il serait pertinent de travailler un projet de restauration du circuit des fontaines à l'instar de ce qui a été réalisé pour le circuit du patrimoine religieux.

Comité exécutif en culture

Il n'y a pas de suivi pour le Comité exécutif en culture.

Commission culturelle territoriale

Il n'y a pas de suivi pour la Commission culturelle territoriale.

Comité d'analyse des projets structurants pour améliorer la qualité de vie

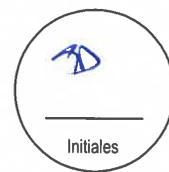
Il n'y a pas de suivi pour le Comité d'analyse des projets structurants pour améliorer la qualité de vie.

Comité voies navigables

Il n'y a pas de suivi pour le Comité voies navigables.

Comité en développement social

Monsieur Jules Grondin mentionne que le Comité en développement social s'est rencontré le 12 mai 2025 et que le comité y a notamment établi des priorités d'actions.



SUIVI DU COMITÉ EN COMMUNICATIONS

Il n'y a pas de suivi pour le Comité en communications.

AG- 097-05-2025

RECOMMANDATION - APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BERRY - RÈGLEMENT NO. 210

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berry souhaite mettre en œuvre le règlement numéro 210 visant à limiter et encadrer la circulation des camions et véhicules-outils sur les routes et rangs de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure a pour objectif de préserver la qualité des infrastructures routières et d'assurer la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE la circulation intensive de véhicules lourds peut entraîner une dégradation prématurée des routes, des coûts d'entretien accrus et des nuisances pour les résidents ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont adopté des mesures similaires afin de protéger leurs infrastructures et d'assurer une meilleure qualité de vie à leurs citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Legault, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu :

QUE la MRC d'Abitibi apporte son appui à la municipalité de Berry dans sa démarche visant à encadrer la circulation des véhicules lourds conformément à son règlement numéro 210.

ADOPTÉE

AG- 098-05-2025

CONGRÈS DE LA FQM

Il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Jules Grondin, et unanimement résolu d'inviter Monsieur Donald Rheault à accompagner le préfet et la Direction générale et à assister au Congrès 2025 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Comité de sécurité publique

La prochaine séance aura lieu le 29 mai 2025.

Comité de suivi de l'Entente de partenariat durable

Il n'y a pas de suivi pour le Comité de suivi de l'Entente de partenariat durable.

Comité de suivi de la planification stratégique

Madame Christine Meunier souligne que le comité sera appelé à se réunir à l'automne pour discuter de la mise à jour de la planification stratégique. Le renouvellement du FFR - volet 2 et la révision du schéma d'aménagement sont des enjeux qui devront être considérés dans les discussions.

MONSIEUR MARTIN ROCH, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-D'HARRICANA, SE JOINT À LA RENCONTRE À 20 H 35.

SUIVI DES COMITÉS RELEVANT D'ORGANISMES PARTENAIRES DE LA MRC D'ABITIBI

Comité sur le transport collectif

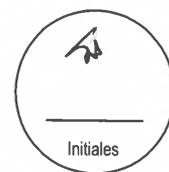
Il n'y a pas de suivi pour le Comité sur le transport collectif.

Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région

Il n'y a pas de suivi pour le Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région.

Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)

Il n'y a pas de suivi pour le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue



(CAUAT).

Table de concertation du Parc national d'Aiguebelle

La prochaine Table de concertation du Parc national d'Aiguebelle se tiendra le 26 juin 2025.

Agence de Mise en valeur régionale des Forêts privées de l'Abitibi

Monsieur Pascal Rheault mentionne qu'une formation gratuite sur l'abattage d'arbres sera offerte à Amos les 11 et 12 juin 2025. Destinée aux producteurs forestiers privés, cette formation sera éventuellement tenue dans plusieurs MRC, la nôtre étant la première à l'accueillir

Conseil d'administration du Mont-Vidéo

Il n'y a pas de suivi pour le Conseil d'administration du Mont-Vidéo.

MRC DE PAPINEAU - APPUI - MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS - BAPE GÉNÉRIQUE SUR LA FILIÈRE ÉOLIENNE

La MRC de Papineau appuie la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans ses démarches relatives au mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur la filière éolienne.

MAMH - LETTRE D'ANNONCE - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET RAYONNEMENT RÉGIONAL

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonce que la région de l'Abitibi-Témiscamingue bénéficiera d'une enveloppe annuelle de 1 733 514 \$ dès l'année financière 2025-2026, et ce, pour trois (3) ans, dans le cadre du sous-volet Priorités régionales du Fonds régions et ruralité - Volet 1.

De plus, un montant total de 745 038 \$ est réservé à la région de l'Abitibi-Témiscamingue pour le sous-volet Innovation territoriale.

MAMH - LETTRE D'ANNONCE - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET VITALISATION

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonce que la MRC d'Abitibi bénéficiera d'une enveloppe de 389 127 \$ pour les trois (3) prochaines années dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet Vitalisation. Un montant équivalent à 30 % de cette somme sera disponible dès l'année financière 2025-2026.

MAMH - LETTRE D'ANNONCE - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonce que la MRC d'Abitibi bénéficiera, dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet Développement territorial, d'une enveloppe de 4 590 324 \$ pour les trois (3) prochaines années. De cette somme, un montant de 30 % sera disponible dès l'année financière 2025-2026.

MRC D'ABITIBI-OUEST - APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - REGROUPEMENT DES DIRECTIONS GÉNÉRALES DE SERVICES QUÉBEC DE L'OUTAOUAIS ET DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

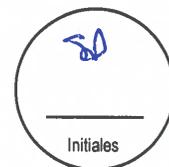
La MRC d'Abitibi-Ouest appuie la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches contre le regroupement des directions générales de Services Québec de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue.

CLD ABITIBI - INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024 DU CLD ABITIBI

Le CLD Abitibi invite les élus à son assemblée générale annuelle 2024, qui se tiendra le 29 mai 2025 à La Centrale Coworking à Amos.

SUIVI - CORPORATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION D'AMOS-RÉGION (CEFAR)

Madame Christine Meunier souligne que lors de la dernière rencontre de la Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-région (CEFAR), la



corporation a rapporté que les répercussions des compressions budgétaires gouvernementales en éducation se font fortement sentir, notamment en ce qui concerne les infrastructures du Centre de services scolaire Harricana. Elle mentionne également que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue – campus d'Amos est actuellement en processus de restructuration afin de s'adapter à ces mesures.

TOURNÉE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Monsieur Sébastien D'Astous rappelle que les élus sont invités à la tournée régionale de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, qui se tiendra à Amos le 3 juin 2025 au Centre communautaire Goyette-Ruel.

RETOUR SUR L'ÉTUDE DE LA CPAT CONCERNANT L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Monsieur Sébastien D'Astous annonce qu'il présentera, en septembre 2025, à la Chambre de commerce, les résultats de l'étude sur la contribution économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue à l'économie du Québec, réalisée à la demande de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT). Madame Christine Meunier précise que le visuel résumant les faits saillants de cette étude sera transmis aux élus.

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉTABLISSEMENT DU CISSS-AT

Monsieur Sébastien D'Astous mentionne qu'il y aura trois (3) postes d'élus pour l'Abitibi-Témiscamingue au Conseil d'administration d'établissement du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT).

INQUIÉTUDES QUANT AU FRR – VOLET 2

Monsieur Martin Roch fait part de ses préoccupations concernant le versement de l'aide financière du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2. Monsieur Sébastien D'Astous souligne que la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) adressera ce sujet à l'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 28 et 29 mai 2025 à Québec.

Madame Christine Meunier mentionne que le guide pour les différents volets du FRR devrait être publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en juin 2025. Madame Meunier présentera le guide aux élus dès que celui-ci sera disponible à un prochain caucus.

35E GALA ÉLITES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'AMOS-HARRICANA

Monsieur Sébastien D'Astous offre des billets pour le 35^e Gala Élités de la Chambre de commerce et d'industrie d'Amos-Harricana du 24 mai 2025 aux élus intéressés d'y assister. Il rappelle que la MRC est en nomination pour le prix Employeur de choix.

49E ÉDITION DU SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

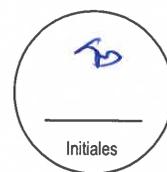
Monsieur Sébastien D'Astous rappelle que la 49^e édition du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue se déroulera au Complexe sportif Desjardins d'Amos du 22 au 25 mai 2025. Des bracelets donnant accès à l'ensemble des activités de l'événement sont offerts aux élus.

NOUVEAU LOGO POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE

Monsieur Yanick Lacroix annonce que la municipalité de La Motte a adopté un nouveau logo, résultat d'une collaboration entre les élus et les employés municipaux. Le logo a d'ailleurs été réalisé par un graphiste de la ville de Malartic.

ORDRE D'EXPULSION D'ENTREPRISES FORESTIÈRES

Monsieur Jules Grondin informe les élus que certaines entreprises forestières auraient reçu des avis d'expulsion émis par des communautés autochtones. Madame Valérie Moses précise que ces communautés ne disposent pas de l'autorité requise pour procéder à l'expulsion d'entreprises forestières.



CLSC À BARRAUTE

La municipalité de Barraute a organisé une rencontre afin que les citoyens puissent échanger avec les représentants du CLSC au sujet des services que celui-ci pourrait offrir à la communauté. Plus de 140 personnes ont assisté à cette rencontre.

AG- 099-05-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Yanick Lacroix, et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 47.

ADOPTÉE

Sébastien D'Astous
Préfet

Christine Meunier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note : Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées par le préfet comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.